

NATIONS UNIES
 CONSEIL
 ECONOMIQUE
 ET SOCIAL



Distr.
 GENERALE
 E/2845
 29 mars 1956
 FRANCAIS
 ORIGINAL : ANGLAIS

Vingt et unième session
 Point 5

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DES PAYS SOUS-DEVELOPPES

ETUDES RELATIVES AU ROLE DE L'ENERGIE NUCLEAIRE
 DANS LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Communication adressée au Secrétaire général, le 26 mars 1956,
 par le représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique auprès
 des Nations Unies

Le Secrétaire général a reçu la communication ci-après du représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique auprès des Nations Unies, qui propose d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de la vingt et unième session du Conseil (E/2813), comme une partie du point 5, une question supplémentaire.

"

New-York, le 26 mars 1956

Le représentant des Etats-Unis auprès des Nations Unies présente ses compliments au Secrétaire général et a l'honneur de lui proposer, conformément à l'article 13 du règlement intérieur du Conseil économique et social, d'inscrire, comme partie du point 5 (Développement économique des pays sous-développés) de l'ordre du jour de la vingt et unième session du Conseil, la question suivante :

Etudes relatives au rôle de l'énergie nucléaire dans le développement économique

Les Etats-Unis proposent d'inscrire cette question, dont l'examen leur semble urgent, en vue de faire procéder à une analyse critique des rapports et de la documentation disponibles touchant les usages possibles de l'énergie nucléaire pour le développement économique, notamment dans les pays sous-développés, analyse qui serait soumise au Conseil lors d'une prochaine session.

Les Etats-Unis soumettront en temps voulu à l'examen du Conseil un projet de résolution relatif à cette question."
